

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2020

Délibération : **2020-09- 61**  
OBJET : **RÈGLEMENT INTÉRIEUR CONSEIL MUNICIPAL**  
Nomenclature : **5.2.1**

**En exercice** : 29

**Présents** : 27

**Pouvoirs** : 2

**Absents** : 0

**Votants** : 29

Annexe : ANNEXE  
REGLEMENT INTERIEUR  
TREILLIERES .pdf

Le vingt-huit septembre deux mille vingt à 19 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué le dix-huit septembre deux mille vingt s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire.

**Les membres présents en séance :**

Alain ROYER, Catherine CADOU, Claude RINCE, Sylvie PERGELINE, Jean-Marc COLOMBAT, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Marie-Thérèse BERAGNE, Pascal LAVEANT, Yvon LERAT, Florence CABRESIN, Elisa DRION, Isabelle GROLLEAU, Augustin MOULINAS, Valérie ROBERT, Jérôme AMIAUD, Béatrice MIERMONT, Benjamin VACHET, Romain MONDEJAR, Catherine RENAUDEAU, Jean-Claude SALAU, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Hélène JALIN, Gwenn BOULZENNEC, Priscilla DECOTTIGNIES

**Les membres ayant donné un pouvoir :**

Mickaël MENDES donne pouvoir à Pascal LAVEANT, Margaux BOURRIAUD donne pouvoir à Béatrice MIERMONT,

**Rapporteur** : Alain ROYER

Conformément aux dispositions de la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, le Conseil municipal nouvellement élu a l'obligation de se doter d'un règlement intérieur qui doit être adopté dans les six mois qui suivent son installation.

Le règlement intérieur a été modifié selon le fonctionnement actuel du Conseil municipal.

**Il est proposé aux membres du conseil municipal :**

- D'ADOPTER le nouveau règlement intérieur.

**Délibération adoptée, POUR : 23 voix, CONTRE : 6 voix, ABSTENTION : 0 voix.**

Contre : Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Hélène JALIN, Gwenn BOULZENNEC, Priscilla DECOTTIGNIES

Pour extrait conforme.

Treillières, le 28 septembre 2020  
Alain ROYER, Maire



Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20200928-2020-09-61BIS-  
DE  
Date de télétransmission : 08/10/2020  
Date de réception préfecture : 08/10/2020